



Avis

Dans le cadre du renforcement des dispositifs mis en œuvre pour la protection des consommateurs, et afin de garantir plus de fluidité dans les opérations d'importation des produits industriels, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique a procédé à la refonte du système de contrôle des produits industriels à l'importation.

Le nouveau système prendra effet à partir le 1^{er} février 2020 selon le schéma suivant :

- Contrôle au niveau des postes frontières du Royaume des produits suivants : pièces de rechanges automobiles, produits de construction, panneaux en bois, appareils à gaz, fil machine et fer à béton, articles d'habillement autres que vêtements de travail, produits électriques, quelques produits de textile, et couches bébés.
- Contrôle dans les pays d'expédition pour le reste des produits industriels.

Les importateurs de produits industriels soumis au contrôle à l'origine seront tenus de fournir des certificats de conformité délivrés par les organismes d'inspection pour les produits déclarés à l'importation et soumis au contrôle dont la date d'expédition intervient à partir du 1^{er} février 2020.

Toutes les procédures à l'importation continueront à être opérées à partir de la plateforme Portnet. Toutefois, les importateurs de produits contrôlés à l'origine devront obligatoirement préciser, lors du dépôt de leur dossier d'importation au niveau de la plateforme Portnet, l'organisme qui leur aura délivré le certificat de conformité.

Pendant une période de transition qui s'étalera jusqu'au 19 avril 2020, les importateurs pourront continuer à soumettre leurs importations au contrôle au Maroc pour les produits de leur choix.

En vue de présenter ce nouveau système aux opérateurs économiques concernés et de répondre à leurs questions y relatives, ce Ministère organise en partenariat avec les Chambres de Commerce, d'Industries et de Services, des rencontres selon l'agenda suivant :

- **Casablanca : le mardi 7 janvier 2020 à 10h,**
au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la région de Casablanca - Settat, sis au Bd. Mohammed V N 98 –Casablanca.
- **Tanger : le jeudi 9 janvier 2020 à 16 h** à l'Hôtel Mövenpick.
- **Agadir : le mardi 14 janvier 2020 à 15h,**
au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la région de Souss - Massa, sis au Bd.HASSAN II –AGADIR.
- **Rabat : le jeudi 16 janvier 2020 à 15h,**
au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la région de Rabat – Salé - Kénitra, sis à Rue Ghandi – RABAT.
- **Nador : le vendredi 17 janvier 2020 à 15h,**
au siège de l'annexe de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de l'oriental à Nador, sis au Cité administrative, rue ahmed Rifi – Nador.
- **Dakhla : le lundi 27 janvier 2020 à 11h,**
au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la région de Dakhla - Oued Eddahab sis à Avenue Mohamed Fadel Semlali, Hay Rahma, Dakhla.